



Consignes Inscription Pédagogique en ligne 2023-2024

LICENCE en DROIT - Semestres Impairs et Pairs

I – Consignes générales

L'inscription pédagogique se réalise obligatoirement après l'inscription administrative (Web ou Tout Présentiel) et dans le même calendrier (les dates d'ouverture et de fermeture du serveur sont précisées en partie II).

Cette opération est **impérative** dans la mesure où elle conditionne **vos inscriptions aux examens**.

Vous trouverez plusieurs écrans (Données personnelles, Choix du cursus universitaire, Choix des enseignements du cursus, Récapitulatif inscription, Contrat pédagogique) qui vous permettront de réaliser puis valider vos choix pédagogiques et enfin d'éditer votre contrat pédagogique. Tant que les serveurs sont ouverts vous pouvez modifier vos choix autant que de besoin.

Selon la formation les conditions, les options et les choix sont différents.

Dans certains cas les choix du premier semestre peuvent rendre obligatoire ou interdire certains choix du 2ème semestre. La distinction entre un enseignement obligatoire, obligatoire à choix (option), acquis... se fait par des symboles et des couleurs différentes.

Dans tous les cas il n'est pas possible de poursuivre l'inscription pédagogique en ligne s'il manque un choix d'enseignement. Pour être validée votre inscription **doit être complète**.

Sans inscription pédagogique, vous ne pourrez pas avoir votre EDT, suivre les TD, les langues et passer les examens.



Pour éviter toute contestation lors des examens, il est impératif d'éditer et de **conserver votre contrat pédagogique**.

Pour les inscriptions pédagogiques en ligne, aucun retour de document, ni photo n'est demandé.

II – Consignes spécifiques à l'année de formation

OUVERTURE DES SERVEURS D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Les inscriptions pédagogiques sont ouvertes :

période 1 du 05/07/2023 à 9h00 au 19/07/2023 à 17h00
période 2 du 21/08/2023 à 9h00 au 04/09/2023 à 17h00

CHOIX DES MATIERES AVEC TD (si votre formation vous l'autorise)

Le choix d'un couple de TD au semestre impair impose le choix du couple de TD du semestre pair.

EX : semestre 1 Introduction au droit privé / Introduction au droit public impose au semestre 2 Droit civil / droit constitutionnel

CHOIX DES LANGUES (si votre formation vous l'autorise)

Le choix d'une langue au semestre impair impose le choix de la même langue au semestre pair.
Le niveau de la langue choisie ne peut-être un niveau débutant.